

Lutte intégrée

La culture de l'argousier, comme toutes les cultures, demande une stratégie de surveillance et d'intervention en cas de besoin contre les maladies et les ravageurs. Afin de mettre toutes les chances de son côté pour obtenir de bons rendements avec le moins d'impacts possibles sur son environnement, un producteur d'argousier devrait adopter une démarche de lutte intégrée. Il doit s'assurer aussi d'obtenir les autorisations nécessaires pour intervenir avec les outils permis.

Définition de la lutte intégrée

La lutte intégrée, aussi appelée la gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC), est : « une approche basée sur l'expérimentation et l'observation qui permet de gérer et de rentabiliser les cultures en harmonie avec leur environnement. Elle prend en considération l'ensemble des méthodes disponibles (mécaniques, biologiques et chimiques) de protection des plantes et veille à leur intégration, afin de contrôler le développement des ennemis de cultures ».

Il s'agit d'un processus cyclique qui comprend les étapes suivantes :

1. **Étudier** - Pour mieux connaître les principaux ennemis de la culture, leurs cycles de vie, leurs ennemis naturels, etc.
2. **Prévenir** – En mettant en place des mesures pour prévenir les pertes, telles que le choix du site, la sélection des cultivars, la gestion des fertilisants et de l'irrigation, les mesures sanitaires, l'aménagement du verger, etc.
3. **Suivre** - Effectuer un suivi de la plantation par le dépistage des insectes et autres ravageurs, par l'utilisation des seuils d'intervention lorsqu'ils existent, par la surveillance grâce à des modèles prévisionnels, etc.
4. **Intervenir** - De la bonne manière et au bon moment, que ce soit par des méthodes mécaniques, biologiques ou chimiques.
5. **Évaluer** - L'efficacité des actions mises en œuvre : dommages, résultats des traitements ou des mesures préventives, rendement, etc.
6. **Rétroaction** - Recommencer le processus en adaptant les actions selon l'évaluation des résultats obtenus.

Tout au long de ce processus, la formation et la recherche bonifient les connaissances sur la culture au fil du temps et guident les actions à poser dans un cadre de gestion intégrée des ennemis des cultures. Le guide de culture de l'argousier contient plusieurs éléments pour accompagner les producteurs dans la lutte intégrée, autant pour la connaissance des ravageurs que pour les besoins de la culture de l'argousier. Pour plus d'informations sur cette stratégie dans l'argousier, il est possible d'en discuter avec votre conseiller horticole.



Œufs de la spongieuse sur un tronc d'argousier

Utilisation de pesticides

Si les pratiques de bonne gestion ne suffisent pas à prévenir ou à combattre les organismes nuisibles, les maladies ou les mauvaises herbes, il est possible d'appliquer des pesticides. Certains produits commerciaux sont acceptés en agriculture biologique, tandis que d'autres ne sont utilisés qu'en agriculture dite conventionnelle. En régie biologique, les producteurs doivent s'assurer auprès de leur organisme de certification que le produit commercial y est autorisé.

Il y a très peu de produits phytosanitaires présentement homologués dans la culture de l'argousier comparativement à d'autres cultures fruitières plus communes. Selon les observations sur le terrain, les dommages importants dus aux insectes nuisibles et aux maladies sont relativement rares comparés aux cultures fruitières traditionnelles. En conséquence, peu de traitements avec des pesticides ont lieu dans les argouseiraies du Québec. L'application de pesticides est assujettie à plusieurs lois et les produits homologués changent avec le temps.

Pour appliquer un pesticide à usage commercial, en plus de respecter le contenu de l'étiquette du produit, un certificat d'utilisation de pesticides est nécessaire. Pour obtenir le certificat, il faut réussir l'examen requis et payer les frais associés. Vous trouverez les informations à ce sujet sur le site du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au lien suivant : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/permis-et-certifications/permis-certificat-vente-utilisation-pesticides> .

Pour les pesticides à usage domestique, ceux vendus au détail, le certificat d'utilisation de pesticides n'est pas exigé. Cependant, le respect des recommandations de l'étiquette est de mise ainsi que le respect des règles reliées à l'agriculture biologique pour les producteurs certifiés.

Homologation de pesticides

C'est l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada qui les pesticides; elle autorise l'utilisation d'un produit commercial pour une culture donnée et pour un usage précis (insecte, maladie, mauvaise herbe), selon les recommandations inscrites sur l'étiquette. Ainsi, avant d'utiliser un produit, il faut s'assurer que la mention « argousier ou argouse » figure sur son étiquette et respecter les recommandations.

Pour connaître la liste des produits homologués en 2021, consultez le document « Cultures fruitières émergentes - Répertoire des produits phytosanitaires homologués en 2021 » publié sur le site Web Agri-Réseau à l'adresse www.agrireseau.net .

Toute intervention doit aussi prendre en compte la santé des travailleurs et la protection de l'environnement. Par conséquent, lorsqu'un pesticide doit être appliqué pour protéger une culture, des mesures préventives doivent être mises en œuvre pour :

- prévenir les intoxications chez les travailleurs;
- éviter la contamination de l'environnement;
- protéger les pollinisateurs et toute autre espèce non visée par le traitement.

Pour plus d'informations et pour connaître les règles à respecter lors de l'application d'un pesticide, l'utilisateur doit se référer à l'étiquette du produit phytosanitaire. L'étiquette est un document légal et son contenu doit être respecté. Les produits phytosanitaires homologués au Canada se retrouvent à l'adresse suivante : <https://prp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php> .

Conclusion

En somme, la gestion des maladies et des ravageurs dans la culture de l'argousier demande l'élaboration d'une stratégie de lutte intégrée. Si les pratiques culturales ne parviennent pas à prévenir les problématiques phytosanitaires, l'utilisation de pesticides homologués peut être envisagée sous certaines conditions.

Références

ADLI, M. 2017. *La lutte intégrée, une méthode à considérer*, [En ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/articles/agroenvironnement/Pages/Lutte_integree_methode_a_considerer.aspx (Page consultée le 12 avril 2022).

Auteurs et collaborateurs

Rédaction

Francis Bernier Blanchet, agronome, Cultur’Innov

Révision linguistique

Stéphane Demers, biologiste, M.Sc., Cultur’Innov

Marie-Ève Desaulniers, technologue agricole, Cultur’Innov

Photographie

Cultur’Innov, sauf indication contraire

Mise en page

Ashley McLaughlin, adjointe administrative, Cultur’Innov

Elsa Poulin, technologue en bioécologie, Cultur’Innov

Laurie Nadeau, technologue en bioécologie, Cultur’Innov

Ce document a été réalisé grâce à une aide financière du Programme Innov’Action agroalimentaire—Volet 3, programme issu de l’accord Cultivons l’avenir 2 conclu entre le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et Agriculture et Agroalimentaire Canada.